



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R02-2023-048

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2023

# Sommaire

**Rectorat Académie de la Martinique / Services des affaires juridiques**

R02-2023-02-07-00002 - ARRÊTÉ DU 7 FÉVRIER 2023 PORTANT  
COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE D' ACTION SOCIALE  
DE L ACADÉMIE DE MARTINIQUE (2 pages)

Page 3

Rectorat Académie de la Martinique

R02-2023-02-07-00002

ARRÊTÉ DU 7 FÉVRIER 2023 PORTANT  
COMPOSITION DE LA COMMISSION  
ACADÉMIQUE D' ACTION SOCIALE DE  
L ACADÉMIE DE MARTINIQUE



# ACADÉMIE DE MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ DU 7 FÉVRIER 2023 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'ACTION SOCIALE DE L'ACADÉMIE DE MARTINIQUE

La Rectrice de l'Académie de la Martinique  
Chancelière de l'Université  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

**RECTORAT**  
**Service des Affaires**  
**Juridiques**

Réf : SAJ NM/MV/DH/YM/ER/23/N°46

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021 portant actualisation et adaptation de dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 portant nomination de Mme Nathalie MONS, rectrice de la région académique de la Martinique, rectrice de l'académie de la Martinique ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 modifié relatif au rôle et à la composition de la commission nationale d'action sociale, des commissions académiques et départementales d'action sociale et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 fixant le nombre et la répartition des sièges attribués aux organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein de la commission académique d'action sociale de l'académie de Martinique ;

Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles au comité social d'administration qui se sont déroulées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions des organisations syndicales.

### ARRÊTE

**Article 1** : La Commission académique d'action sociale de l'académie de la Martinique est composée comme suit :

#### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

|   |                  |
|---|------------------|
| La Rectrice de l'Académie de Martinique                                 | Son représentant |
| La Directrice Académique adjointe des services de L'Éducation nationale | Son représentant |

La Rectrice est assistée en tant que besoin par les membres de l'administration exerçant auprès d'elle des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale.

#### REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS :

| UNSA-ÉDUCATION          |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Titulaires              | Suppléants               |
| Anne GOUDEAU            | Jean-Michel MARIE-SAINTE |
| Marie-Line MILLON-RUDEL | Dina JEAN-LOUIS          |

| FSU             |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Titulaires      | Suppléants            |
| Yannick LEDRAN  | Sandra MELGIRE        |
| Luc LAFRONTIERE | Jennifer LOUIS-JOSEPH |
| Anna SABINO     | Pierre AUDRAN         |

| FNEC FP FO          |                   |
|---------------------|-------------------|
| Titulaires          | Suppléants        |
| Dominique SYLVESTRE | Sandrine PANCARTE |

#### REPRÉSENTANTS DE LA MUTUELLE GENERALE DE L'ÉDUCATION :

| ELUS DE LA MGEN        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Titulaires             | Suppléants           |
| Géraldine TROUDART     | Tony FRANCIL         |
| Guylène ALMONT         | Margaret MAXIMIN     |
| Daniel NISAS           | Christine SOUNDOUROM |
| Sylvie BOISSON         | Antoinette EDMOND    |
| Frédéric JEAN-BAPTISTE | Régine LAGUERRE      |
| France Lise ZOU        | Elsa FLORIMOND       |

**Article 2 :** Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour une durée de quatre ans.

**Article 3 :** La conseillère technique de service social auprès de la Rectrice participe aux réunions de la Commission académique d'action sociale de l'académie de la Martinique en qualité de personne qualifiée et de conseiller de cette instance.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de l'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Schoelcher, le 7 février 2023



Pour la Rectrice et par délégation  
La Secrétaire Générale d'Académie

Mialy VIALLET

La Rectrice,

Nathalie MONS